

PANORAMA DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN OCCITANIE

Etude réalisée entre septembre 2017 et février 2018 par la DRAAF¹ Occitanie, en collaboration avec la DRJSCS² Occitanie.

La pauvreté en Occitanie

La région Occitanie est une région attractive marquée par une forte croissance démographique. Avec 13 départements et une géographie contrastée, la région concentre des territoires divers alliant zones rurales et territoires largement urbanisés. Au 3^{ème} trimestre 2017, le taux de chômage était de 11.3% -variant de 6.2% en Lozère à 14.9% dans les Pyrénées Orientales- en faisant la seconde région métropolitaine pour le taux de chômage. La pauvreté concerne quant à elle 17% de la population selon le seuil fixé à 60% du revenu médian national utilisé par l'Insee³ : l'Occitanie se classe ainsi au 4^{ème} rang des régions les plus pauvres de France. Les structures d'aide alimentaire jouent donc un rôle essentiel dans l'aide aux plus démunis. Cet important réseau d'acteurs associatifs, privés et publics permet la mise en place d'un système dynamique et innovant de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale. Il fait cependant face des freins et des difficultés qu'il était nécessaire de mettre en évidence afin de développer des solutions et des soutiens adaptés à leurs besoins.

Méthodologie d'enquête

L'étude présentée s'interroge sur divers aspects de l'aide alimentaire : couverture géographique, modalités de distribution et d'approvisionnement, conditions d'accès par les demandeurs, dispositifs d'accompagnement portés par ces structures, moyens humains et matériels impliqués, éventuelles synergies et initiatives présentes dans la région... Cette analyse n'est pas tournée uniquement vers la distribution de l'aide alimentaire mais a pour objectif une vision globale de son système de fonctionnement, depuis la production de denrées et l'approvisionnement des structures à la distribution dans toutes ses formes et les différents accompagnements qu'elle porte.

L'étude s'est appuyée sur une approche quantitative et une approche qualitative. L'approche quantitative s'est faite en deux temps : un recensement des structures via le croisement des différentes banques de données disponibles (au niveau associatif mais aussi dans le cas des structures privées et publiques comme les CCAS et CIAS⁴) et une enquête par questionnaire envoyée aux points de distribution des associations et aux CCAS/CIAS recensés. L'approche qualitative se base quant à elle sur des entretiens réalisés au réel ou par téléphone. Ces entretiens peuvent être divisés en trois catégories : des entretiens de cadrage auprès des opérateurs « têtes de réseau » dont les Banques alimentaires départementales, des entretiens visant à approfondir le fonctionnement de certains types de structures et des entretiens avec des porteurs d'initiatives innovantes.

Limites

Une première limite est celle du recensement des structures distribuant de l'aide alimentaire. En effet, si un nombre conséquent d'entre elles possèdent une habilitation, il reste certain que toutes ne la possèdent pas, notamment des initiatives ponctuelles. D'autres parts, il n'existe pas de recensement des CCAS et CIAS dans la région. De nombreux CCAS et CIAS distribuant de l'aide alimentaire n'ont donc pas pu être contactés et intégrés à l'enquête. Dans le cas de certaines associations nationales, il a également été difficile d'obtenir la liste complète des points de distribution. Par ailleurs, certaines associations ne possèdent que très peu de données chiffrées et, par nécessité d'alléger les questionnaires, les résultats présentés reposent sur du déclaratif et mettent davantage en avant le ressenti des associations.

Enfin, la mobilité des bénéficiaires pour se déplacer sur les lieux de distribution, par l'intermédiaire des transports en communs ou via des systèmes d'organisations entre les personnes, est une donnée essentielle pour mieux

¹ DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

² DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

³ Insee : Institut national de la statistique et des études économiques.

⁴ CCAS/CIAS : Centre communal/intercommunal d'action sociale.

comprendre la couverture des territoires isolés par les associations. Cette donnée ne peut cependant être appréhendée que localement et n'a donc pas pu être prise en compte à l'échelle de la région.

A la suite de ce rapport, la documentation suivante est disponible sur le site internet de la DRAAF Occitanie :

- Rapport complet du diagnostic de l'aide alimentaire régionale
- Cartographies régionale et départementales des points de distribution d'aide alimentaire
- Monographies départementales et focus sur des initiatives innovantes
- Cartographie interactive des points de distribution (disponible octobre 2018)
- Annuaire des contacts pour l'aide alimentaire

Résultats quantitatifs de l'enquête

286 questionnaires ont été adressés, visant 702 points de distribution de l'aide en Occitanie. 192 questionnaires ont été retournés pour un total de 400 points de distribution.

Au total, 723 points de distribution d'aide alimentaire, hors CCAS et CIAS, ont été recensés sur l'ensemble de la région et ont permis de réaliser des cartographies

régionale et départementales, analysées à l'échelle des bassins de vie (disponibles en annexe).

Tableau 1 - Taux de réponse au questionnaire d'enquête

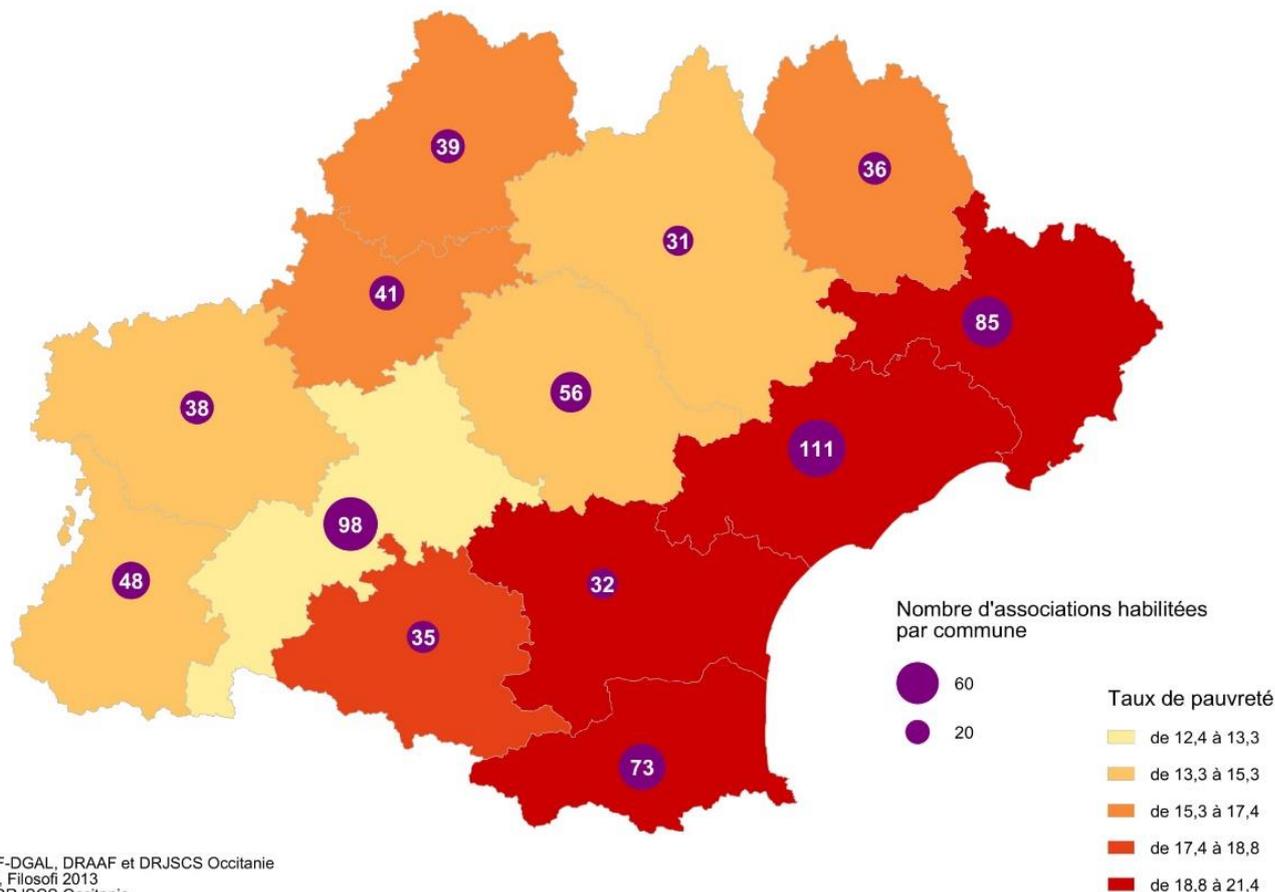
Taux de réponse des structures habilitées régionalement	83.5 %
Taux de réponses des structures habilitées au niveau national	46 %
Taux de réponse général en termes de nombre de questionnaires retournés	67.1 %
Taux de réponse général en termes de points de distribution de l'aide alimentaire	57 %

Source : DRAAF Occitanie

L'enquête a permis de mettre en évidence plusieurs facteurs. En Occitanie, 40% des structures fonctionnent uniquement grâce à l'action des bénévoles, qui sont des équipes de moins de dix personnes pour la moitié des structures. Ces petites associations agissent au niveau de la commune et assurent une distribution régulière aux bénéficiaires, malgré un manque de bénévoles mais aussi souvent de formation et de matériel lié à la logistique et au stockage. 60 % des structures répondantes conserveront le même budget dédié à l'aide alimentaire pour l'année suivante, malgré l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires qu'elles reçoivent, faisant face à des difficultés pour trouver des financements supplémentaires pour leur action.

Actualisation février 2018

Lieux de distribution de l'aide alimentaire



Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants forment un des profils les plus accueillis par les associations. Ces dernières soulignent cependant la constante augmentation du nombre de jeunes, notamment dans les villes, et de personnes retraitées. Celles-ci se retrouvent souvent isolées, en milieu urbain ou rural, et font face à des dépenses de santé importantes au détriment d'une alimentation de qualité. Il est également essentiel d'agir au niveau de l'insertion professionnelle et de la formation des jeunes afin que ceux-ci puissent accéder à l'emploi, via un soutien aux missions locales jeunes et aux structures d'insertion.

La modalité de distribution largement majoritaire est celle de denrées brutes via des colis, le plus souvent préparés en amont de la distribution. Le manque de temps et de bénévoles est le facteur principal dans la possibilité ou non pour le bénéficiaire de choisir ou d'orienter la composition de son colis. Les bénéficiaires trouvant parfois dans ces colis des produits ne correspondant pas à leurs attentes, les associations font souvent face à des cas de gaspillage, notamment dans les cas où les personnes ne peuvent pas retourner à l'association les produits non consommés. Par ailleurs, la distribution de denrées brutes impose au bénéficiaire de disposer d'un logement de matériel de cuisine. Près de 70% des structures déclarent recevoir des personnes sans domicile fixe parmi les profils majoritaires : il semble donc essentiel de conserver une distribution de repas chauds à consommer sur place (mise en place par un quart des structures répondantes).

L'aide alimentaire est souvent perçue comme une voie d'accès vers un accompagnement individuel et adapté de la personne en vue d'une réinsertion socioprofessionnelle. Parmi les structures répondantes, 78% nous ont indiqué mettre en place un accompagnement individuel des personnes en appuyant sur l'accès aux droits, au logement et à l'emploi. 58.9% proposent des ateliers collectifs, ateliers cuisine et sorties principalement, afin de recréer un lien social et rompre l'isolement. Cependant, les freins pour leur mise en place sont multiples : manque de ressources budgétaires, de temps, mais aussi de main d'œuvre et de formation des bénévoles pour animer les ateliers. Les associations regrettent aussi des locaux non adaptés à leur mise en place.

Parmi les structures répondantes, près de 70% déclarent travailler en collaboration avec les services sociaux de leur Conseil départemental, ainsi qu'avec les mairies et les CCAS. Les partenaires sont cependant très variés, tout comme les sources d'approvisionnement : près de 80% des structures reposent sur les Banques alimentaires, mais près d'un tiers travaillent avec des partenariats

locaux. C'est le cas notamment des petites associations locales capables de ramasser les dons moins importants des commerces de proximité.

Tableau 2 : Sources d'approvisionnement des associations d'aide alimentaire (en %)

Banque alimentaire	79,1
Réseau national bénéficiant du FEAD ⁵	28,9
Partenaires locaux (producteurs, petites surfaces, épiceries, industries agro-alimentaires)	32,1
Production propre (jardins, etc.)	8,0
Achats	51,3
Dons, collectes, ramasses auprès des GMS ⁶	36,4

Source : DRAAF Occitanie

Au niveau des produits frais, les départements présentent de fortes disparités. Certains sont riches de productions variées, notamment en fruits et légumes et possèdent un nombre important d'entreprises de l'agroalimentaire sur leur territoire. En revanche, d'autres, moins peuplés et plus isolés, rencontrent des difficultés à fournir aux bénéficiaires des produits frais selon les recommandations du PNNS. Une meilleure redistribution des produits frais au sein de la région semble nécessaire afin d'apporter une alimentation de qualité à l'ensemble des bénéficiaire de l'aide alimentaire résidant en Occitanie.

Près d'un tiers des structures ne proposent que des produits alimentaires. 67% des structures proposent des produits d'hygiène et 43% des produits pour nourrissons. Ces produits d'hygiène et pour nourrissons sont essentiels au regard du nombre important de foyers monoparentaux et de couples avec enfants accueillis par les structures. Les produits pour nourrissons notamment, sont onéreux en grandes surfaces. Les associations peinent à trouver des partenaires pour ces produits et à les fournir en quantités suffisantes aux familles. Il paraît donc essentiel de soutenir les associations sur cette thématique et de développer davantage les plateformes d'achat solidaires pour ces produits.

Résultats qualitatifs de l'enquête

Au total, 34 entretiens ont été pris en compte lors de l'approche qualitative : les entretiens de cadrage, les entretiens propres à certaines structures et ceux réalisés dans le cadre de l'analyse de certaines initiatives. Les structures interrogées sont variées et réparties sur l'ensemble des départements.

Les associations ont appuyé sur le manque important de bénévoles auquel elles font face : l'effectif de bénévoles est vieillissant et les associations rencontrent des difficultés pour recruter de nouveaux bénévoles,

⁵ FEAD : Fonds européen d'aide aux plus démunis

⁶ GMS : Grandes et moyennes surfaces (alimentaires)

notamment des personnes qualifiées et prêtes à intégrer des postes à responsabilité. Elles soulignent également le manque d'engagement des bénévoles nouvellement recrutés.

Les associations nous ont également fait part de difficultés quant à la gestion et la logistique des dons de la part des GMS, certaines ne respectant pas les conditions du don. Ces comportements, non généralisables, ont des répercussions négatives sur les associations par différents aspects : temps nécessaire au tri des denrées, financement de la destruction des biodéchets non distribuables, défiscalisation basée sur les dons et non sur les quantités distribuées, contraintes dans l'organisation et la logistique de récupération des denrées, etc. Bien que complexes à réaliser, il semblerait nécessaire de mettre en place des contrôles de ces GMS. Un système de « label » valorisant les bons comportements des supermarchés a également été évoqué par les associations.

Les associations soulignent souvent le mauvais état de leurs propres locaux associatifs parfois peu adaptés au stockage de denrées mais aussi à l'accueil d'un public et à la mise en place des différents dispositifs d'accompagnements proposés. Ils ne favorisent ni

l'établissement d'un lien entre les bénévoles et les bénéficiaires, ni l'envie de mettre en place et réaliser des ateliers et sont également un frein dans la fidélisation de bénévoles.

Elles ont insisté sur les difficultés d'approvisionnement en produits frais et notamment en produits carnés et en fruits et légumes, en soulignant le manque de communication voire de réseau entre les associations et les producteurs locaux intéressés par l'aide alimentaire et les entreprises locales.

D'autres thématiques sont également ressorties comme le manque de diversité dans les produits proposés, les difficultés de communication entre associations ou les problématiques d'approvisionnement dans le cas des épiceries solidaires et sociales bénéficiant du CNES⁷.

En Occitanie, la majeure partie des épiceries solidaires est installée en milieu urbain. Cependant, des épiceries solidaires itinérantes se développent avec pour objectif de mieux couvrir les territoires ruraux isolés. Celles-ci font cependant face à des difficultés pour s'installer dans les communes rurales où elles sont parfois vues comme entrant en concurrence avec les commerces locaux par les commerces eux-mêmes et les instances locales.

⁷ CNES : Crédit national pour les épiceries solidaires.

Synthèse et bilan

Cette analyse du système d'aide alimentaire en région Occitanie a permis de mettre en avant les atouts, les faiblesses et les leviers d'actions. Ces résultats synthétisés sont présentés dans la matrice ci-dessous.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Des territoires et des productions riches et diversifiées réparties sur l'ensemble de la région.- Un nombre important d'entreprises de l'industrie agro-alimentaire, notamment au niveau des pôles urbains.- Des associations innovantes mettant en place des solutions répondants aux contraintes des territoires dans lesquels elles se trouvent.- Des pôles régionaux produisant ou assurant la logistique de quantités importantes de fruits et légumes.- Plus de 700 points de distribution de l'aide alimentaire répartis sur l'ensemble de l'Occitanie.	<ul style="list-style-type: none">- Des GMS qui ne respectent pas forcément les règles du don alimentaire, fragilisant les associations dans leur fonctionnement.- Des locaux en mauvais état, petits ou non adaptés à l'accueil d'un public ou au stockage de denrées, qui ne favorisent pas le lien entre l'association et les bénéficiaires.- Des territoires marqués par un taux de pauvreté élevés mais peu densément peuplés, isolés et difficiles d'accès.- De grandes disparités entre les départements entraînant des zones où la production agricole est faible et non suffisante en termes de quantité et de diversité.- Un manque de communication entre les associations elles-mêmes et entre les associations et le reste de la filière.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Le développement d'un réseau de producteurs intéressés pour participer à l'aide alimentaire, sous forme de dons ou de vente.- L'animation d'un réseau d'acteurs solidaires qui favoriserait la communication et renforcerait les actions d'aide alimentaire et sociales.- Une meilleure formation des bénévoles pour renforcer les liens entre bénéficiaires et bénévoles et revaloriser la filière et les personnes impliquées.	<ul style="list-style-type: none">- Une baisse du nombre de bénévoles et des difficultés à recruter de nouveaux effectifs, pourtant essentiels dans le secteur associatif.- Un manque d'associations dans certains milieux ruraux pour couvrir les besoins des populations isolées.- Un apport trop faible en produits frais, produits d'hygiène et pour nourrissons, et des difficultés pour diversifier les produits proposés.

Pistes de réflexion

Un premier axe d'action semble être le développement de l'aide alimentaire dans les zones rurales ou de montagne. Les dispositifs itinérants jouent, dans ce contexte, un rôle essentiel dans la reconstruction du lien social en créant de véritables espaces de vie et de partage dans les villages.

Par ailleurs, il est essentiel de mettre en place un meilleur système d'approvisionnement pour les territoires où la production locale est faible, afin que chacun puisse avoir accès à une alimentation de qualité. Cet axe de travail passe par le soutien au développement de synergies voire de réseaux entre associations.

Du fait de la grande diversité des territoires au sein de la région, il est décisif d'agir au niveau local en collaboration avec des relais départementaux mais aussi à l'échelle des cantons, pays, etc. pour mieux saisir les enjeux et problématiques propres à chaque territoire.

Enfin, l'aide alimentaire réunissant de nombreuses thématiques alimentaires, sociales et de santé, des espaces de travail communs entre les instances doivent être développés, et ce à différents niveaux. Au niveau régional, la DRAAF (à travers le PNA⁸), la DRJSCS (pour ses compétences sociales et le dispositif d'habilitation), l'ADEME⁹ (pour la thématique du gaspillage alimentaire) et enfin l'ARS¹⁰ doivent être associées ; auxquels s'ajoutent, à l'échelle départementale, les DD(CS)PP¹¹ et les DDCCRP¹².

⁸ PNA : Programme national pour l'alimentation.

⁹ ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

¹⁰ ARS : Agence régionale de santé.

¹¹ DD(CS)PP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

¹² Direction départementale de la concurrence, la consommation et la répression des fraudes.